

Conseil municipal du 5 avril 2016

S'il fallait établir un classement des conseils en fonction du comportement du maire et de son équipe, celui du 5 avril serait l'un des plus lamentables : mépris, vulgarité, ricanements, attaques personnelles, mensonges... un vrai festival.

1) Le budget 2016

D'abord quelques chiffres :

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** prévues sont de **17 767 095 €** alors que le réalisé 2015 est de 17 374 000 €. Pour mémoire, en 2013, dernier budget Vuilliet, les dépenses effectives ont été de 16 879 000€. Qui prétend être « bon gestionnaire » et faire des « économies » ?
- **Les rémunérations hors charge augmentent** : 7 216 506 € en 2015, 7 367 200 € prévus en 2016. On nous explique que c'est lié à la gestion des carrières... **Il n'empêche que les embauches de « connaissances », inutiles, coûtent plus de 100 000€ chaque année à la Ville.**
- Parmi les dépenses d'investissement prévues, en plus de celles que nous avons déjà indiquées dans notre dernier article (conseil du 16 mars), **signalons encore 50 000 € de travaux pour la mairie** et 25 000 € de plantations. Le maire a attaqué : *« J'aime les petites fleurs... Vous, Madame Arnal, c'est la mixité sociale »*. Quel sens de la comparaison ! un vrai poète !
- Parmi les réductions, c'est **encore la médiathèque qui subit une coupe importante : près de 9000 € de moins** pour l'achat de livres et de DVD... autant dire que les adhérents finiront par aller voir ailleurs.
- **Les dépenses « d'études et de prestations de services » passent de 16 030 à 29 050 €...** De même **les « autres frais divers » passent de 81 365 à 93 950 €...** sans précision. C'est pratique...

Martine Arnal, conseillère d'opposition, est intervenue pour faire remarquer plusieurs points importants :

- Dans le budget investissement, la Ville a inscrit **250 000 € de dépenses** pour aménager les abords du cimetière... qui **étaient normalement à la charge de l'aménageur de la Croix-Bonnet** (Grand Paris Aménagement, ex AFTRP). **Pourquoi la Ville paye ?** Parce que l'aménageur a accepté de verser 600 000 € pour le COSEC... et n'a donc plus l'intention de prendre en charge les abords du cimetière.
- Plusieurs investissements 2016 **sont en revanche entièrement payés par l'aménageur de la Croix Bonnet** (micro crèche, mairie annexe, salle de sports... **grâce aux équipements et logements engagés avant 2014...** Merci qui ?
- Autre curiosité : **la municipalité n'a toujours pas payé à l'EPFY les terrains que cet aménageur avait acquis pour le compte de la Ville dans le cadre de la ZAC « cœur de ville »...** Il y en a pour environ 740 000 €. Or une autre délibération présentée ce soir-là propose de vendre ces terrains (voir plus bas)... **En bref la Ville les vend pour pouvoir les payer !**
- Autre point évoqué par Martine Arnal, **l'augmentation des recettes attendues pour les services périscolaires : + 50 000 €. Une nouvelle hausse des tarifs est-elle donc prévue ?**

Réponse du maire : « Ecoutez, j'peux pas vous répondre... euh... Michel ? »

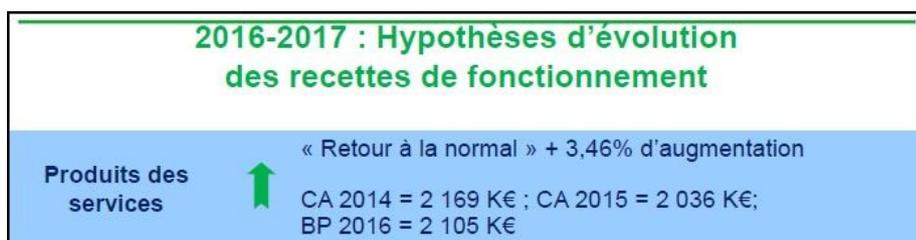
Michel, c'est l'adjoint aux finances.

Voici la réponse intégrale de «Michel» :

«Non, ce s'ra sur une année pleine par rapport à c'qu'on a déjà rectifié. Je... rapide historique, parce que ça c'est pareil... on l'a dit, on l'a redit... mais on veut bien l'redire une nouvelle fois, y a absolument aucun problème Mme Arnal. Je rappelle qu'on avait fait un test en 2015 puisqu'en fait on avait proposé par rapport... proposé des quotients qui nous semblaient plus... mieux adaptés... on avait fait juste... on avait fait une... des propositions... propositions qu'on avait mises en place avec un butoir... on s'était dit c'est difficile de mesurer ce que... les effets que ça va produire sur une année pleine... donc on fait la modification... on voit au bout de trois mois c'que ça donne... si au bout de trois mois on voit qu'ça dérape, on rectifie le tir. C'est exactement c'qu'on a fait... donc on avait modifié effectivement début 2015... on a laissé passer s'écouler trois mois ... on a vu qu'on dérapait puisqu'en fait on perdait énormément d'argent... on a rectifié le tir... **donc en fait on est revenu sur les mêmes conditions en fait grosso modo qu'en 2014...** donc c'est la raison pour laquelle là... sur 2016... en revanche vous avez sur une année pleine une augmentation. C'est en fait les trois ou quatre mois qu'on a pas eus de complémentaires sur 2015... qu'on récupère sur 2016. **Il n'y a pas de nouvelle augmentation de tarifs**».

C'est incompréhensible. En tous cas les parents seront heureux d'apprendre qu'ils payent «grosso modo» la même chose qu'en 2014... .alors qu'ils ont vu leur facture exploser depuis un an.

On retiendra surtout la dernière phrase : «**Il n'y a pas de nouvelle augmentation de tarifs**» ... en se souvenant que lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, le 16 mars dernier, il était bien indiqué une augmentation de 3,46% des tarifs... **après** «retour à **la normal**»...



Le prochain conseil étant le 30 juin, **les parents apprendront encore la mauvaise nouvelle pendant les vacances.**

2) Les subventions aux associations

Les subventions sont présentées dans une délibération séparée... ce qui ne change rien puisqu'avant elles étaient détaillées exactement de la même façon dans les pages du budget Ville... mais le maire y voit un signe de «**transparence absolue**».

Martine Arnal a donc rappelé que **le maire refuse depuis deux ans de donner la liste des associations demandant une subvention et n'en recevant aucune...** ce qui lui a valu un péremptoire «*Ne commencez pas à dire des contre vérités*»... C'est pourtant bien la réalité : pas moyen d'avoir cette liste. Le maire refuse de la donner en prétextant que c'est «sa gestion».

Sur la somme totale versée aux associations, la baisse est de 14 % selon Martine Arnal, de 7% selon l'adjoint aux finances. Là encore les moqueries ont fusé :

- Le maire : «*Mais madame Arnal... vos calculs... vous l'savez ... vous l'savez... hein ?*», «*C'est du catastrophisme, Madame Arnal, vous avez raté un épisode, on va vous l'expliquer, on va vous l'expliquer*»
- l'adjoint aux finances : «*J'vous prêterai ma calcullette, madame Arnal*».

Les chiffres sont pourtant clairs : 574 543 € en 2015 et 497 680 € en 2016, **soit 76 863 € de moins, donc plus de 14 %.** **Qui a besoin d'une calculette ?**

Si l'on remonte sur deux ans on constate qu'on a retiré 157 000 € de subventions aux associations (sans oublier 195 000 € au CCAS). **Les subventions aux associations d'aide aux handicapés ont été toutes supprimées, sauf une.** Réponse de l'adjoint : «... **comme toute collectivité, les associations doivent faire des efforts en période de crise (...) donc le souci de gestion qu'on demande et qu'on s'impose, on essaye de le faire partager**».

Nous vous invitons à découvrir plus bas le point «frais de représentation du maire» pour constater que le «souci de gestion» n'est pas vrai pour tout le monde.

Il faut ici s'arrêter sur la longue intervention du maire, vraisemblablement pour tenter de se venger de notre dernier article dans lequel nous indiquions certains «petits arrangements entre amis». C'est dans ce genre de circonstances que le maire donne toute sa mesure.

Ça commence comme ça :

«On est dans une période où tout le monde doit faire des efforts... sauf si vous pensez que les associations doivent pas faire d'efforts... Y a des associations qui ne demandent pas de subvention mais qui ont aussi un matelas... hein, vous l'savez ? Non, vous n'savez pas ? Ya des associations qui peuvent voir arriver l'avenir, ce qui est positif, ce qui est très bien. D'autres associations, petit b, qui ne demandent plus de subventions et d'autres associations, petit c, qui disent ok, on est en crise, on va faire des efforts (...) Vous, vous avez la politique qui consiste à dire ça ne va pas, on augmente les impôts... Nous on dit qu'on... on dit on va trouver des solutions... Ne hochez pas la tête, vous l'avez fait trois fois... la dernière fois donc... euh... nous zéro. C'est vrai, c'est pas parce qu'il y a la crise que tout le monde doit faire des efforts ... doit payer... C'est vrai il faut que... aussi nous la mairie... devons faire des efforts».

Ça continue ensuite par une attaque directe -et honteuse- contre Claude Vuilliet, qui n'avait pourtant pas encore pris la parole :

«Les autres associations qui ont disparu, comme vous dites, de la liste... eh bien soit, je vous l'dis, elles ne demandent pas, soit ça me paraît un peu incongru dans notre politique. **Je prends «Solidaires» par exemple, qu'a présidé ou que préside encore Madame Vuilliet** je n'sais pas... elle préside encore, Madame Vuilliet, l'association ? Eh bien écoutez, moi je trouverais ça un peu... je vous l'dis éthiquement bizarre de subventionner une association dont l'épouse ou l'époux... euh d'un élu euh... préside l'époux ou l'épouse d'un élu... Moi je trouve... non, non, mais je rentre pas dans la polémique, je dis que je trouverais ça bizarre d'autant plus que cette association qui vient en aide aux prisons... détenus... c'est ça, hein, vous m'dites si je dis une bêtise... aux détenus de la prison».

Vous avez bien lu, venir en aide aux **familles** de détenus, ce qui est l'objet de l'association, c'est peu honorable pour le maire. Pourtant l'association «Solidaires» figure sur le site officiel du Ministère de la Justice...

Mais le maire n'a pas terminé :

«**Vous avez dépensé** depuis 2006 12 000 € de subventions pour cette association, à peu près 1000 à 1300 € par an... Y a eu même un pic de 1500 euros de subvention en 2010, 2011 pour cette association. Avouez quand même qu'il y a un vrai problème moral sur cette question là... voilà un vrai problème moral... je... et pardonnez-moi de l'dire puisque c'est Madame Arnal qui a soulevé ce sujet, j'voulais vous répondre et vous dire que ce n'est pas notre façon de voir les choses».

Claude Vuilliet a répondu simplement que cette intervention était «*scandaleuse*» et a rappelé l'engagement personnel et **bénévole** de son épouse, depuis plus de 25 ans, bien avant qu'il devienne maire, pour une association sans but lucratif, qui n'a d'autre objectif que d'aider des familles en détresse.

Par ses sous entendus, **P. Benassaya essaye de jeter le discrédit sur Claude Vuilliet en laissant entendre que ces subventions n'auraient pas été «morales»...** On se demande bien pourquoi. De telles attaques sont méprisables et effectivement scandaleuses.

Ah, une dernière précision : l'association Solidaires avait reçu 700 € l'année dernière, sans que P. Benassaya ne trouve cela «immoral», mais elle ne recevra rien en 2016.

3) Frais de représentation du maire

Voilà une délibération qu'il faut découvrir en se souvenant de tout ce qui a été dit durant ce conseil par le maire et son adjoint aux finances sur les économies, les efforts, la moralité, etc...

De quoi s'agit-il ? Cédons la parole à l'adjoint aux finances :

«**La Trésorerie nous impose de régulariser** cette décision municipale... euh dans les faits je tiens à rappeler qu'on change rien mais... **on officialise un montant maximum**... je répète un montant maximum annuel... alors qu'on autorise effectivement Monsieur le Maire dans le cadre de ses représentations... alors qu'avant il n'y avait bien sûr aucune limite donc euh... avec production bien sûr de justificatifs toujours... qui permet d'avoir une somme fixée qu'on vous propose sur laquelle on délibère alors qu'avant il n'y avait aucune délibération»...

En clair, **le Trésor public demande au maire de Bois d'Arcy de plafonner ses frais de représentation et de faire voter par le Conseil un montant maximal**. Il paraît que c'est «**nouveau**». **En fait non**. Voici ce que dit le texte du code des collectivités locales :

Article L2123-19

↳ Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 84

Le conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Vous avez bien lu : cette loi dans sa dernière version **date de 2002** et elle précise que le conseil «**PEUT**» voter des «**INDEMNITES**» au maire pour «frais de représentation». Pourquoi alors le Trésor Public a-t-il «**imposé**» un «plafonnement» en 2016 et pas avant? **Martine Arnal a suggéré que c'est peut-être parce que le maire actuel a présenté trop de factures pour se faire rembourser des frais...** .Qu'avait-elle dit là !!! Voici les réponses qu'elle a obtenues du maire, très très énervé par le sujet, **un vrai numéro de théâtre, cette fois... le talent en moins :**

- **Manipulateur** : «*Accusez le fisc pendant que vous y êtes... »*
- **Supérieur** : «*Vous n'avez rien compris à la délibération... non, non, mais vous n'avez rien compris, rien compris*»
- **Agressif** : «*Ne commencez pas à accuser les gens... on connaît vos méthodes... On connaît vos méthodes...*»
- **Insultant** : «*Vous n'avez rien compris à la délibération, j'veis vous la répéter, oui... non, non... Vous n'savez pas lire*»
- **Ignorant** : «*Il n'y a pas d'indemnité voté*» (c'est pourtant le terme utilisé dans le texte de loi) et plus loin : «*Je vous répète : ce n'est pas une indemnité, c'est seulement un plafonnement dans notre budget*»
- **Méprisant** : «*Madame Arnal, vous êtes en train de vous ridiculiser*»

- **Navigateur dans le brouillard** : «Je suis en train de vous parler **d'une subvention** que nous impose la Trésorerie»
- **Menaçant** : «Vous êtes en train de faire des accusations alors **attention !** Je sais que vous êtes des spécialistes de la procédure... Y en a qui sont connus pour ça»
- **Condescendant** : «J'veis vous expliquer... alors on va vous expliquer très simplement et si vous m'donnez... si vous fermez votre micro en même temps comme ça on s'comprendra mieux»
- **Eruptif** : «Ne souriez pas, madame Arnal, l'ironie ne va jamais très loin»
- **Malin** : «D'abord je sais très bien que vous voulez récupérer cette délibération à des fins politiques... faites-le, ça nous arrange...»
- **Bonimenteur** : «**Dans votre gestion à vous il n'y avait aucune trace de plafonnement** de vos dépenses de cabinet et de vos notes de frais cabinet... rien, il n'y avait rien... vous pouviez dépenser ce que vous vouliez. Le Trésorier nous a dit : c'est terminé (...) Il nous demande de plafonner les notes de frais... je trouve ça excellent comme idée... **parce que vous n'y avez pas pensé...** Vous avez pensé à beaucoup de choses en 19 ans mais pas à ça».
(NDLR : Le problème c'est que lui non plus n'y a pas pensé... D'ailleurs, depuis 2002, date du texte de loi, jamais le Trésorier n'a demandé à Claude Vuilliet de plafonner ses dépenses... c'est bien la preuve que ce n'était pas nécessaire. Au contraire, après 2 ans de gestion Benassaya, il écrit au maire pour lui «imposer» ce plafonnement. C'est parfaitement clair !)
- **Descriptif** : «Il m'a demandé (NDLR : le Trésorier) par courrier avec un drapeau bleu blanc rouge, y a marqué «République Française» dessus... mais vous allez dire que c'est un faux dans vos tracts»
- **Gaffeur** : «Les notes de frais du maire doivent être **aujourd'hui** encadrées, et il (NDLR : le Trésorier) nous a dit à **plusieurs reprises, puisqu'on l'a reçu ici**, que **désormais** il fallait encadrer les notes de frais cabinet»
- **Menteur** : «**et vous êtes contre ça ?**» (NDLR : Jamais Martine Arnal n'a dit qu'elle était contre le plafonnement, mais contre l'augmentation des indemnités du maire via les frais de cabinet).
- **Raffiné** (quand Martine Arnal avertit que l'opposition demandera à voir les factures) : «**Mais bien sûr... le papier toilette... le papier toilette que j' commande, je dois aussi vous donner les factures ?**»
- **Sentencieux** : «C'est vrai qu'la transparence c'est un exercice, je vous l'reconnais, c'est difficile»
- **Démocrate** (?) : «Madame Arnal, nous n'sommes pas sous contrôle... on est dans une République... on est dans une démocratie... on a pas à être contrôlé 24 heures sur 24 par un groupe d'opposition» Ben justement...
- **et enfin théâtral** : «Si vous me permettez de finir, sauf si ma réponse ne vous intéresse pas, dans ce cas-là, vous faites que **votre monologue**»

Pourquoi une telle rage ? Parce que le montant des «indemnités» que le maire peut toucher pour «frais de représentation» est fixé à 6000 euros par an... soit 500 euros de plus par mois. Quand on sait qu'il reçoit déjà des indemnités (et non des salaires) de ses différents mandats, qui dépassent 5000 € mensuels, on se dit que cela devrait suffire et qu'il n'y a pas besoin de rajouter 500 euros pour payer le restaurant, le pressing ou le cordonnier, par exemple, dans ces «temps de crise» où «tout le monde» doit faire «des efforts». Est-ce bien moral de s'augmenter ainsi quand on demande à tout le monde de se serrer la ceinture ?

Le maire savait très bien que cette façon de se donner du «pouvoir d'achat» en plus n'allait pas plaire à l'opposition (sans parler des Arcisiens quand ils vont savoir), alors il avait préparé sa contre attaque. **Jugez plutôt :**

«J'ai pas terminé, madame Arnal... J'ai fait un petit travail de savoir ce que vous vous êtes voté comme budget cabinet et comme budget communication ces dernières années et ce que nous nous sommes voté. **Vous permettez qu'on parle chiffres, puisque vous avez l'air de vous y connaître en chiffres ?** En 2013, nous n'étions pas aux affaires en 2013... vous vous êtes voté un budget cabinet de 17 300 € par an... En 2016, nous avons voté un budget de 11 800 € cette année... **c'est-à-dire 6000 € d'économie...** c'est exactement le plafond que nous demande le Trésorier. Nous avons fait **cette économie de 6000 €**».

Où est le rapport ? Le cabinet du maire est un service à part entière avec du personnel, du matériel, etc... sa vocation, du moins sous Claude Vuilliet, n'était pas de payer les frais de représentation du maire, en tous cas pas à ce niveau-là.

Et puisqu'on parle «chiffres» autant les donner exacts... la différence est de 5 500 €... par ailleurs on ne voit pas où il y aurait «économie» puisque cette somme correspond à ce que le maire peut se faire rembourser...

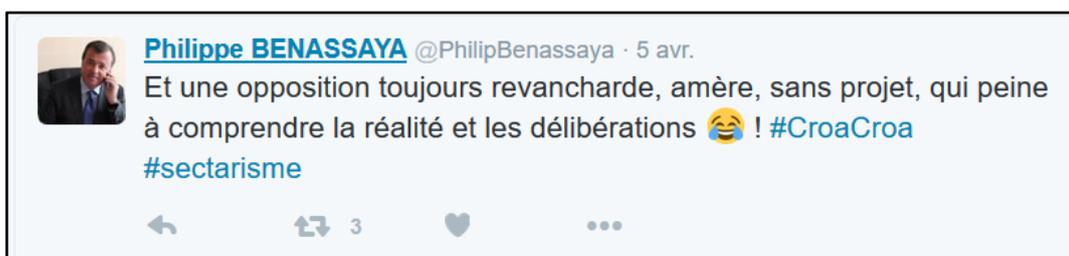
Ce n'est pas fini... Le maire a aussi attaqué sur la communication. On ne voit pas le rapport avec les frais de cabinet... à moins que le maire paye des dépenses de com' avec le budget du cabinet ?

«Je vais plus loin encore, Madame Arnal... la communication... Ah ! la communication... là, ça embête, hein, ça embête, la communication... Eh bien en 2013 vous vous êtes voté un budget **de 102 000 €**. Nous nous sommes voté, nous, en 2016, **un budget de 88 000 €... moins 20 000€...** 20 000 € en com et 6000 € en cabinet, ça fait 26 000 € **d'économie**. Là c'est un plafonnement de 6 000 € par an. Merci.»

Désolé de parler encore chiffres, mais 102 000 moins 88 000 ça fait 14 000 et non 20 000. A part ça c'est Martine Arnal qui ne sait pas calculer... Quant au budget communication (quel rapport ?), il faudrait regarder ce qu'il recouvrait en 2013, notamment en impressions de plaquettes et d'affiches pour les services ou pour les associations, prestations supprimées aujourd'hui... P. Benassaya voudrait nous faire croire qu'il dépense moins avec la mensualisation du journal, la web TV, etc ? En fait plusieurs contrats ont été signés (comme celui avec Y'vidéos pour la Web TV) qui apparaissent dans d'autres chapitres du budget, ce qui donne l'illusion que le budget de communication n'augmente pas.

Tout cela n'est que de l'enfumage pour tenter de cacher une triste réalité : **le maire, sans vergogne, se donne la possibilité d'augmenter son pouvoir d'achat de 500 euros par mois. Et toute son équipe a voté pour...**

Le maire a aussi de la suite dans les idées... ou plutôt dans le mépris et l'arrogance : une heure après le conseil, il a posté ce tweet plein de «dignité» :



4) Autorisation de mise en vente de lots de copropriété bâtis communaux

Il s'agit d'autoriser la mise en vente de plusieurs lots situés au 59 rue d'Arcy, 84 et 86 rue Jean Jaurès. **Ce sont les terrains rachetés à l'EPFY et qu'il faut vendre pour pouvoir les lui payer. Lors du dernier conseil, l'adjoint à l'urbanisme avait affirmé que ces terrains n'intéressaient pas les agences immobilières et qu'il était difficile de leur donner un prix. Quinze jours plus tard, il semble que tout a changé...**

Tout cela aurait dû être réglé en quelques minutes, mais cet adjoint a voulu répondre à notre tract avant de présenter sa délibération ! Il a donc fallu entendre une nouvelle fois que nous avons des projets de centaines de logements à la Croix-Bonnet, à la Tremblaye, etc. Air connu. Nous avons déjà répondu à ces accusations mensongères et Claude Vuilliet n'a pas manqué, durant ce conseil, de démentir une nouvelle fois ces allégations.

Comme cela ne suffisait pas, cet adjoint a aussi affirmé que nous aurions aussi fait construire sur les terrains But, Joly et Villa de jade... A quoi bon prétendre que nous aurions fait ceci ou cela si nous avons été élus ? **Cette équipe a menti aux Arcisiens en affirmant qu'elle refuserait tout bétonnage de la Ville, un point c'est tout.**

Mais l'adjoint à l'urbanisme nous a surtout attaqués sur les informations de notre tract concernant les projets immobiliers de l'équipe actuelle au centre ville et au carrefour du Puits.

Il a déclaré : **«Je confirme ce soir que c'est une pure invention et que rien n'est fondé»**. Le maire a ajouté : **«Euh... C'est surtout qu'on a aucun projet, donc euh... je n'sais pas d'où ça sort»**, puis **«La supercherie c'est de dire que... en effet nous aussi on a un projet de cœur de Ville... C'est tellement basique... comme... comme... comme idéologiquement basique que...»** Convaincant, n'est-ce pas ?

Donc «pure invention», «supercherie», « je n'sais pas d'où ça sort»... **C'est étonnant puisque nos informations proviennent toutes du PLU arrêté en février dernier et qui sera bientôt soumis à enquête publique... comme ça chaque Arcisien pourra aller vérifier.**

Mais sans attendre, donnons quelques détails :

- D'abord la couverture du «chapitre» concernant les OAP et un extrait de la présentation:

Département des Yvelines (78)

Commune de Bois d'Arcy

Bois d'Arcy


PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊT DE PROJET

4 : Orientations d'aménagement et de programmation



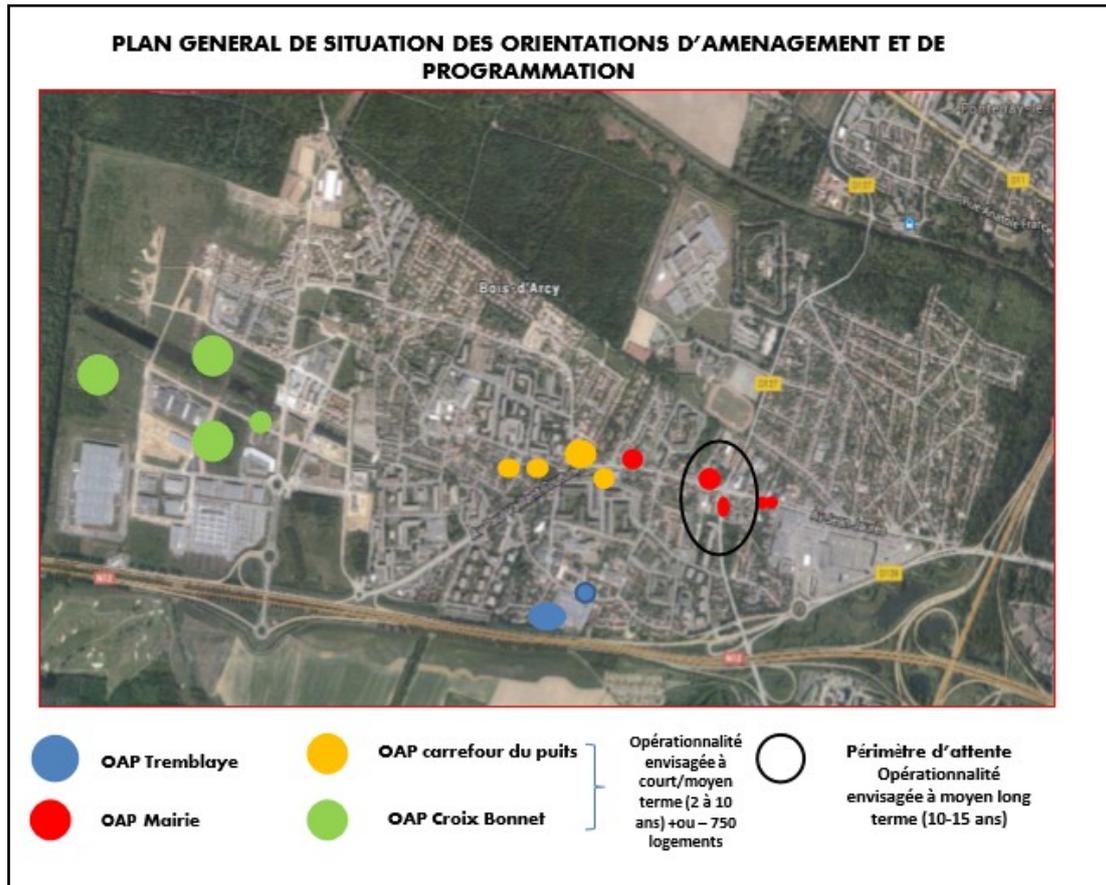
La ville a identifié après avoir réalisé le diagnostic de son territoire divisé en quatre grands secteurs, les enjeux et les sites mutables, pour lesquels il est apparu nécessaire d'établir des prescriptions d'aménagement et de programmation afin que les opérations répondent dans un souci de forte cohérence aux objectifs de développement de la ville.

Compte tenu de la nature prospective et évolutive du PLU et partant du fait que les opérations pressenties ne sont ni de même nature, ni de même temporalité, la Ville a établi à titre indicatif un classement des OAP en 2 catégories :

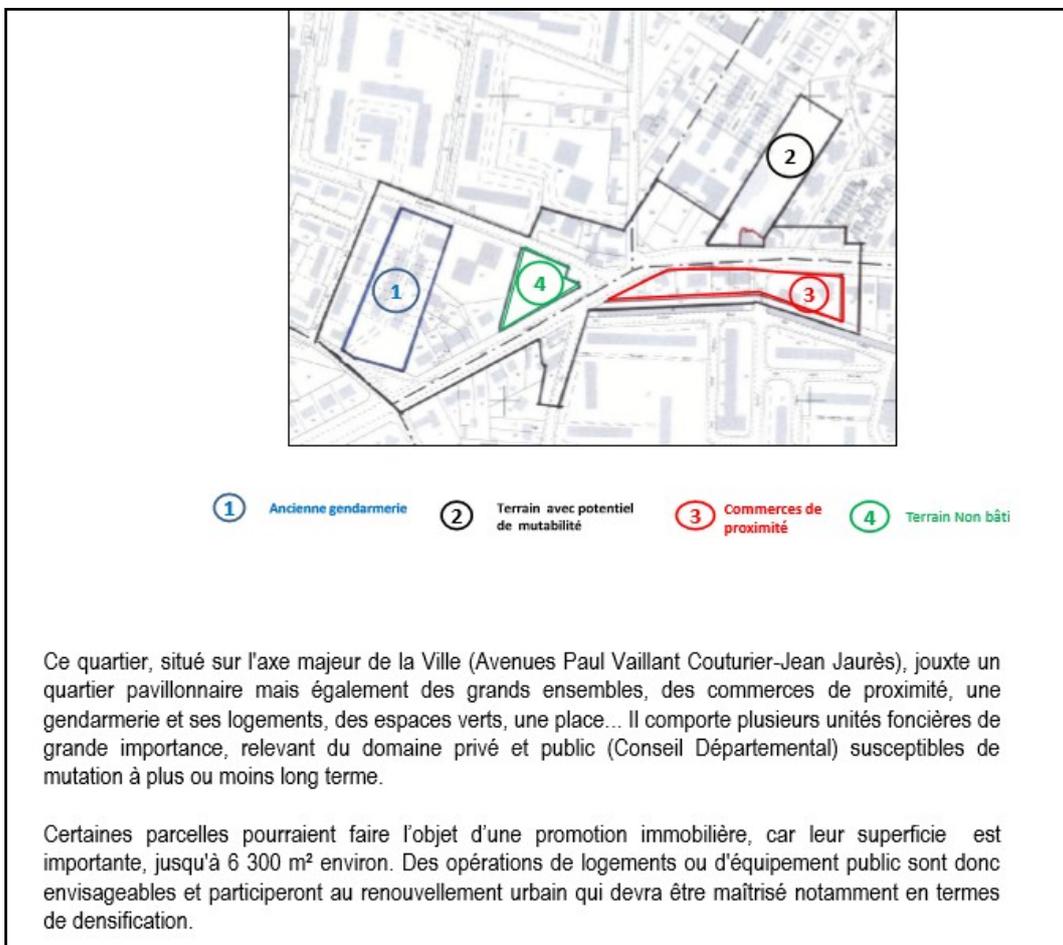
- les sites pour lesquels la ville pressent une mutabilité à 2-10 ans,
- ceux pour lesquels la ville estime une mutabilité à 10 -15 ans.

C'est clair : il s'agit de «prescriptions d'aménagement» avec «mutabilité à 2-10 ans» ou «10-15 ans»...

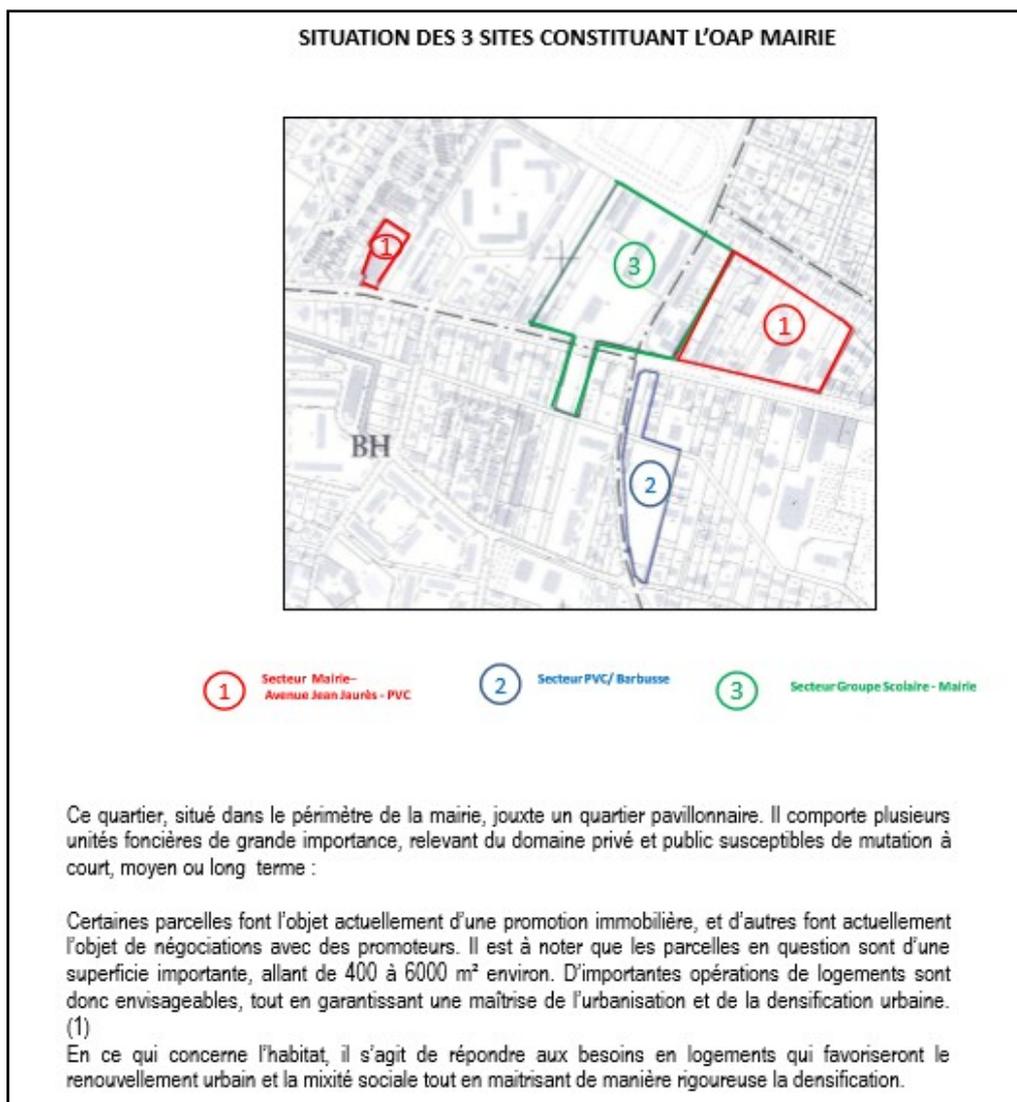
- Voyons maintenant le **plan général des OAP**. On peut constater que les opérations Croix-Bonnet et carrefour du Puits comportent «+ou- 750 logements»:



- Que dit le document pour le seul carrefour du Puits ?



- **Et l'OAP mairie maintenant ?** qui concerne aussi le marché couvert, la rue Barbusse et les annexes de l'école Turpault :



«D'importantes opérations de logement sont donc envisageables»... Combien ?

L'aménagement des terrains d'entrée de ville qui appartiennent au domaine privé et au domaine public devra être maîtrisé dans un souci de revalorisation de l'espace paysager, de mise en valeur de l'environnement et des paysages (2).

La Ville dispose également d'une maîtrise foncière substantielle sur le secteur. L'aménagement de ces équipements publics sera repensé dans un souci de cohérence et de sécurité des déplacements (terrains de l'Hôtel de Ville, terrains du marché couvert, parcelles de l'école Turpault. (3).

L'ensemble des ces fonciers participeront à terme à la recomposition paysagère du secteur mairie. Ils permettront la réalisation de projets urbains durables, tout en privilégiant un rapport équilibré entre l'habitat individuel, collectif, les activités commerciales et les équipements publics.

2. ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

1. Secteur Mairie– Avenue Jean Jaurès –Paul Vaillant couturier

Objectif : Maîtriser l'urbanisation d'un secteur important de la ville composé à la fois de biens relevant du domaine public et du domaine privé, susceptibles de faire l'objet d'une reconversion foncière en structurant un cœur de quartier.

Espace à vocation de logements

Un minimum de 80% de la surface de plancher globale de l'opération sera affecté à la fonction de l'habitat. Le pourcentage de surface de plancher non destiné à la fonction susmentionnée pourra être occupé par les destinations admises au règlement du PLU. L'implantation de locaux à destination commerciale en rez-de-chaussée sera encouragée en vue de favoriser le développement des commerces de proximité.

En matière de programmation, l'opération devra respecter les prescriptions suivantes :

- Programmation OAP : 305 logements maximum réalisés en lieu et place des bâtiments existants, sur 1,9 hectare
- Un minimum de 25% de logements sociaux dans chaque opération d'aménagement à destination d'habitation.

Et voilà donc les 305 logements dont nous avons parlé. Alors, «supercherie» ? Non, l'adjoint à l'urbanisme a tenu quand même à préciser : *«Ce chiffre qui figure dans l'OAP est une indication réglementaire pour les services de l'Etat. Elle (?) correspond à la mise en perspective de potentialités et non à des opérations actées comme le laisse à penser la rédaction du tract».* Diable... ce n'est donc qu'une «potentialité»... Tout s'explique.

- Ce n'est pas tout, l'équipe actuelle a bien l'intention de déplacer les annexes de l'école Turpault pour dégager du foncier :

2) Secteur Mairie – Groupe scolaire Turpault : Les équipements publics

Objectif : Assurer le regroupement du groupe scolaire TURPAULT sur des terrains appartenant à la Ville.

Principe d'Aménagement :

Nécessité de regrouper l'ensemble des classes de primaire du même côté de la RD 127 et de rendre accessible le groupe scolaire TURPAULT aux Personne à Mobilité Réduite.

En matière de programmation, Les terrains rendus disponibles par l'opération devront permettre d'accueillir à terme du logement et des équipements publics.

Mais ce n'est qu'une potentialité... rassurez-vous.

Evidemment, ces échanges ont encore permis au maire de montrer tout son mépris à l'égard des élus d'opposition et de Martine Arnal en particulier :

- «Vous me laissez parler, Madame Arnal, c'est moi qui donne la parole, je peux couper le micro»

- «Madame Arnal, respectez un peu la démocratie, ça ferait peut-être du bien»

Tout est dans le style !

5) Autorisation de mise en vente d'un terrain bâti communal, en l'état ou divisé au 55 avenue Jean Jaurès

Il s'agit d'une maison louée depuis 16 ans par un pompier, maison que la Ville a décidé de vendre, sous prétexte que ce pompier n'est plus «personnel communal»... Effectivement, le corps des pompiers a été départementalisé, ce qui n'est pas de la responsabilité du locataire de cette maison.

Dans les décisions du maire figure une «convention d'occupation temporaire» laissant 6 mois au locataire pour déménager... alors qu'il a à charge un enfant handicapé... Le maire a assuré que les services de la Ville feraient le nécessaire pour reloger cette famille. Espérons qu'une solution soit vite trouvée.

Un détail cependant : la «convention d'occupation» porte sur 350 m2 alors que le terrain est de 700 m2. La délibération précise d'ailleurs que ce terrain peut être vendu «en l'état ou divisé». **L'adjoint à l'urbanisme a affirmé que la valeur du terrain serait supérieure s'il était coupé en deux... ce serait là l'avis des Domaines... C'est étonnant.**

Il est bien possible que cette maison, vu son ancienneté et les travaux à réaliser, soit vendue à un promoteur... qui construira sûrement un immeuble. Comme ce ne sera plus un terrain communal, le maire pourra prétendre encore qu'il ne peut rien y faire. **Mais à qui fera-t-on croire qu'un promoteur va acheter deux parcelles et payer plus cher ce qu'il pourrait acheter en seul lot ?** Tout cela n'est pas bien clair. A suivre...

6) Questions de l'opposition

Le précédent conseil remontant à seulement 15 jours, notre groupe n'avait pas envoyé de question écrite 48 heures à l'avance.

Le maire n'a pas pu s'empêcher d'attaquer une fois de plus : *«Ce n'est pas la peine de nous faire des procès si c'est pour ne pas poser de questions... **Ce qui vous intéresse c'est la polémique, pas les questions**».*

Encore une tentative d'autoportrait ?